

De nouveaux horizons...

Créé en 1991, le Concours d'interprétation musicale de Lausanne (CIML) a publiquement annoncé sa prochaine mutation. À partir de mai 2027, il deviendra le *Swiss Musical Horizons* et primera des « projets musicaux ». Avec toujours le but de soutenir de jeunes artistes.

Les deux pianistes et pédagogues Christian Favre et Jorge Viladoms partagent le semblable désir de soutenir les musiciens en début de carrière.

Et si Christian Favre est à la tête du Concours d'interprétation musicale de Lausanne, Jorge Viladoms a créé en 2012 la Fondation *Crescendo con la musica*, dont les buts convergent. Mais surtout, les deux pianistes sont très en phase avec l'époque actuelle et avec le monde musical tel qu'il est aujourd'hui. Forts de cette intime connaissance, ils ont conclu à la nécessité de renouveler la formule du « Concours d'interprétation musicale de Lausanne ».



Le pianiste et compositeur Christian Favre

Pour présenter cette nouvelle perspective a eu lieu le 19 juin à la salle Paderewski une soirée de gala symbolique. Outre que furent joués Schubert, Fauré, Dvorak et Bernstein par d'éminents interprètes (Benjamin Appl, baryton ; Lionel Cottet, violoncelle ; Jorge Viladoms, piano ; et l'Ensemble Astera), ce fut l'occasion pour Christian Favre et Jorge Viladoms de présenter comment le CIML allait devenir le Swiss Musical Horizons.

Élément essentiel, le concours d'interprétation devient concours de projets. Par ailleurs, le terme de « concours » (qui n'a jamais eu les faveurs de Christian Favre) est abandonné, tout comme est abandonnée l'obligation d'interpréter certaines œuvres. C'est dire la profonde mutation en cours...

Christian Favre, interviewé à ce sujet, évoque cette dynamique d'ouverture : « J'ai souhaité ce changement pour nous adapter à la vie musicale qui est en mouvance. Je suis très attentif à l'avenir des jeunes. Et j'ai toujours le même but : encourager, aider, promouvoir. Mais désormais une grande marge de liberté sera laissée aux participants : les musiciens ont le choix du répertoire. Il n'y a plus de contraintes à ce niveau-là. Ils ont aussi le choix des instruments. Ils peuvent se présenter dans la formation instrumentale qui leur convient. Ça peut être un duo, un trio, un quatuor. On va jusqu'à l'octuor. Les chanteurs sont aussi admis. On demande avant tout à ces jeunes musiciens d'être convaincants, cohérents et originaux. »

Jorge Viladoms va dans le même sens : « Nous avons beaucoup réfléchi à la manière de renouveler le concours. Et nous avons décidé d'en faire un concours de projets, cela pour donner l'occasion aux musiciens de s'exprimer par une création et pas seulement par une interprétation. Ils apportent un projet, une idée qui va les démarquer. Nous voulons soutenir des projets qui mettent en valeur la singularité de leurs créateurs. »



Le pianiste Jorge Viladoms

Jorge Viladoms qui, à l'invitation de Christian Favre, fait maintenant partie du comité du CIML, se réjouit que l'enregistrement d'un CD sous les auspices du label Aparté soit offert à l'un des projets. En effet, durant les années précédentes cela constituait la récompense offerte au lauréat de *Crescendo con la musica*, le concours mis en place par la fondation éponyme qu'il a créée.

La première édition du Swiss Musical Horizons aura lieu en mai 2027. Jorge Viladoms précise : « D'ici là, quinze projets seront sélectionnés. Il est demandé aux candidats une prestation de 45 à 50 minutes. Les écoles de musique en seront informées. Les réseaux sociaux serviront aussi de relais pour cet appel. Une présélection de quinze projets sera effectuée sur la base de vidéos. »

Ajoutons que la limite d'âge est fixée entre 28 et 30 ans (les chanteurs bénéficiant d'une limite moins stricte), et que le Swiss Musical Horizons aura lieu tous les deux ans.

Autre nouveauté présentée par Christian Favre : « Le jury, composé d'un nombre plus important de membres que par le passé, comprendra non seulement des musiciens mais des agents, des organisateurs de concerts ou des journalistes. Réunis pendant trois jours à Lausanne, ils assisteront aux quinze prestations sélectionnées. »

Si, comme on l'a dit, un des projets se verra offrir la possibilité d'enregistrer un CD, ce sont en définitive *tous* les projets qui bénéficieront de la visibilité offerte par cette institution au nouveau visage.

En allant dans le sens d'une grande ouverture, le Swiss Musical Horizons crée une dynamique très porteuse. Au lieu de juger une interprétation, il va désormais promouvoir une libre création musicale.

Une évolution annonciatrice de découvertes. Et promesse de nouveaux horizons autant pour les musiciens que pour le public !

Jacques Biolley

www.ciml.ch